

# BAREME D'HONORAIRES A COMPTER DU 1er JANVIER 2019



## Rémunération due sur le prix de vente d'immeuble ou locaux à usage d'habitation

Les Honoraires de l'agent immobilier ORPI seront à la charge de l'acquéreur ou du preneur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

TVA au taux de 20 % incluse

TRANCHE DE PRIX	REMUNERATION AGENCE
de 0 euros à 34 999,99 euros	forfait de 3 500,00 euros TTC
de 35 000,00 euros à 79 999,99 euros	10 % du prix de vente TTC
de 80 000,00 euros à 99 999,99 euros	8 000,00 euros TTC
de 100 000,00 euros à 114 999,99 euros	9 000,00 euros TTC
de 115 000,00 euros à 129 999,99 euros	10 000,00 euros TTC
de 130 000,00 euros à 144 999,99 euros	11 000,00 euros TTC
de 145 000,00 euros à 159 999,99 euros	12 000,00 euros TTC
de 160 000,00 euros à 174 999,99 euros	13 000,00 euros TTC
de 175 000,00 euros à 189 999,99 euros	14 000,00 euros TTC
de 190 000,00 euros à 204 999,99 euros	15 000,00 euros TTC
de 205 000,00 euros à 229 999,99 euros	16 000,00 euros TTC
de 230 000,00 euros à 259 999,99 euros	17 000,00 euros TTC
de 260 000,00 euros à 289 999,99 euros	18 000,00 euros TTC
de 290 000,00 euros à 319 999,99 euros	19 000,00 euros TTC
de 320 000,00 euros à 349 999,99 euros	20 000,00 euros TTC
de 350 000,00 euros à 999 999,99 euros	6 % du prix de vente TTC
supérieur à 1 000 000 d'euros	5 % du prix de vente TTC

EURL Christophe GIRARD IMMOBILIER au capital de 5000 € - SIRET 752 661 041 00018 - APE 6831 Z - Carte professionnelle n° CPI 4101 2018 000 028 872  
 Préfecture du Loir et Cher - N° TVA Intracommunautaire : FR 63 752 661 041 - Caisse de garantie: GALIAN - 89, Rue de Bodèle - 75008 PARIS  
 Montant: 500 000€ - Chaque agence est Juridiquement et financièrement indépendante

<b>Bail professionnel et son renouvellement</b>		<b>10 % TTC du loyer triennal</b>
<b>Bail commercial et son renouvellement</b>		
<b>Barème location</b>		
Dans la limite de 8 €/m <sup>2</sup> pour l'établissement du bail et dans la limite de 3€/m <sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux	11,66 % HT soit 14 % TTC se répartissant : 50 % charge bailleur 50 % charge locataire	100,00 € TTC d'entremise à la charge du bailleur
<b>Honoraires de gestion</b>		6 % HT soit 7,20 % TTC
<b>Garantie des Loyers impayés</b>		3 % HT soit 3,60 % TTC
<b>Forfait déclaration Revenus Fonciers</b>		30,00 € HT soit 36,00 Euros TTC